

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	13
Votants.....	13
Pour.....	13

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 011-211101993-20260224-2026_02D-DE



L'an Deux Mil Vingt Six

Le Vingt Quatre Février

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 17 Février 2026

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, CARON, MINA, BARTHEZ. BEDOS, CAZANAVE, GOUZE, BONNET, SALA, MISSE

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés : VIDAL

Absents Excusés ayant donné procuration :

Secrétaire : WIECK

Délibération : **270/02.2026**

Objet : Vote du Compte de Gestion 2025

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2025.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant la régularité de la gestion présentée,

- ① Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- ② Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et Budgets annexes,
- ③ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

☞ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	13
Votants.....	13
Pour.....	13

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 011-211101993-20260224-2026_03D-DE



L'an Deux Mil Vingt Six

Le Vingt Quatre Février

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 17 Février 2026

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, CARON, MINA, BARTHEZ. BEDOS, CAZANAVE, GOUZE, BONNET, SALA, MISSE

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés : VIDAL

Absents Excusés ayant donnés procuration :

Secrétaire : WIECK

Délibération : **271/03.2026**

Objet : Vote du Compte Administratif 2025

Le Conseil Municipal, comme chaque année à pareille époque, doit se prononcer sur les résultats financiers d'un budget de type M57 de l'année précédente. Après avoir expliqué le document, il précise que l'interprétation des résultats se réalise toujours sous forme de déficit ou d'excédent de l'exercice écoulé. Ce bilan retrace les dépenses et les recettes effectuées au cours de l'année dernière, sans prendre en compte l'excédent ou le déficit de l'Année N-1

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
882.680,25 €	1.256.346,27 €	407.277,12 €	482293.86 €
Excédent : 373.666,02 €		Excédent : 75.016,74 €	

Monsieur le Maire indique que conformément au Tableau A14 du compte de gestion 2025, reprenant les résultats cumulés des années précédentes, le résultat de clôture pour l'année 2025 est de - 213.216,99 € en investissement et + 1.896.631,70 € en fonctionnement soit un excédent total cumulé de 1.683.414,71 €.

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur François Martinez adjoint au maire, demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur ce compte administratif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal *DECIDE* à l'unanimité :

☞ de voter les documents tels qu'ils ont été présentés ci-dessus,

☞ de féliciter, a son retour dans l'assemblée, Monsieur René Milhau et toute son équipe, pour leur excellente gestion, à la fois saine et rigoureuse.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	13
Votants.....	13
Pour.....	13

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 011-211101993-20260224-2026_04D-DE



L'an Deux Mil Vingt Six

Le Vingt Quatre Février

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 17 Février 2026

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, CARON, MINA, BARTHEZ. BEDOS, CAZANAVE, GOUZE, BONNET, SALA, MISSE

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés : VIDAL

Absents Excusés ayant donnés procuration :

Secrétaire : WIECK

Délibération : **272/04.2026**

Objet : Loyer Maison Pelix – Locataire Corvisier

Monsieur le Maire indique que depuis les grosses pluies du début du mois de janvier, de très importantes fuites sur toiture sont apparues sur le bâtiment qui abrite « La Poste » et les 2 logements, propriétés de la Mairie.

Ces fuites impactent directement l'appartement loué par M. Peter Corvisier. A chaque pluie, il constate de gros écoulements d'eau sur son plafond et en conséquence est obligé de mettre des bassines au sol pour éviter une inondation de l'appartement.

Des travaux d'urgences ont été demandé pour réparer ce sinistre. Or le maçon qui doit établir un premier devis a alerté les services techniques car il semblerait que l'ensemble du toit du bâtiment, abritant « La Poste » et les 2 appartements, soit en très mauvais état. Il préconise donc la réfection complète de la toiture, ce qui implique des délais de travaux beaucoup plus important.

Après concertation et recherche d'un éventuel relogement de M. Corvisier, aucune solution n'est à ce jour possible. Aussi et afin de trouver un arrangement amiable, Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'annulation du loyer de janvier 2026 et la suspension du paiement de ce même loyer par M. Corvisier en attendant que les réparations soient effectuées. Cette solution évite à la Mairie de devoir trouver un nouveau logement à M. Corvisier, qui de son côté accepte lui aussi cette situation transitoire.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer cette proposition.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal *DECIDE à l'unanimité* :

- ☞ d'annuler le loyer de M. Corvisier du mois de Janvier 2026 d'un montant de 641,05 €
- ☞ de suspendre les loyers de M. Corvisier jusqu'à la réfection de la toiture
- ☞ d'informer M. Corvisier de cette décision qui en retour devra l'accepter
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire de signer en son nom toutes les pièces et annulation rattachées à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	13
Votants.....	13
Pour.....	13

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 011-211101993-20260224-2026_05D-DE



L'an Deux Mil Vingt Six

Le Vingt Quatre Février

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 17 Février 2026

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, CARON, MINA, BARTHEZ. BEDOS, CAZANAVE, GOUZE, BONNET, SALA, MISSE

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés : VIDAL

Absents Excusés ayant donnés procuration :

Secrétaire : WIECK

Délibération : **273/05.2026**

Objet : Affectation du Résultat 2025 sur 2026

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur René Milhau après avoir entendu, le Compte Administratif de l'exercice 2025 pour la M57, considérant la Parfaite Régularité des Ecritures, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025, constatant que les Comptes Administratifs font apparaître un excédent de fonctionnement de 1.896.631,70 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

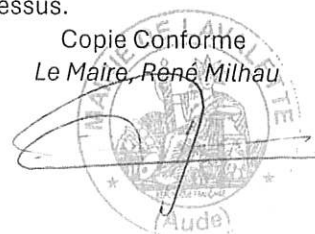
AFFECTATION DU RESULTAT 2025		
RESULTATS		
Résultat de Fonctionnement		
Résultat de l'exercice 2025	Excédent	373.666,02 €
Résultat antérieurs reportés	Excédent (ligne 002) :	1.522.965,68 €
Résultat à affecter	Excédent	1.896.631,70 €
Investissement		
» Déficit de la Section d'Investissement		213.216,99 €
» Besoin de Financement et affectation des réserves (C/R 1068)		213.216,99 €
» Report en fonctionnement 2026 (R002)		1.683.414,71 €

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage

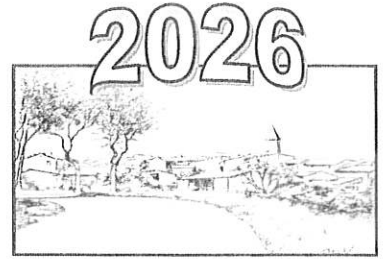
Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	13
Votants.....	13
Pour.....	13



L'an Deux Mil Vingt Six

Le Vingt Quatre Février

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 17 Février 2026

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, CARON, MINA, BARTHEZ. BEDOS, CAZANAVE, GOUZE, BONNET, SALA, MISSE

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés : VIDAL

Absents Excusés ayant donnés procuration :

Secrétaire : WIECK

Délibération : **274/06.2026**
Objet : Rattrapage loyer EC'EAUGREEN

Monsieur le Maire indique qu'en 2024, la société Roto-Sieve, locataire de locaux de la Mairie, a été rachetée par la société Ec'augreen- Atlantique Industrie.

Cette transaction a fait l'objet d'un nouveau bail, reprenant les caractéristiques de l'ancien établi au nom de Roto-Siève.

Les services de la Mairie ont appliqué une augmentation annuelle de ce bail en Janvier 2025. Or il s'avère que le montant du bail ne peut être révisé que tous les 3 ans.

La Commune a donc un trop perçu 160,08 € sur la période de 2025.

Monsieur le Maire propose donc au l'Assemblée de rétablir la situation initiale du bail et de remettre le loyer d'Ec'eau Green à 437,06 €/mois pour 2026, tout en déduisant 160.08 € (trop perçu de 2025) du premier loyers émis, celui de Février 2026.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer cette proposition.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal *DECIDE* à l'unanimité :

- ☞ de rétablir le loyer initial, et seul valable, de la société Ec'EauGrenn – Atlantique Industrie à un montant mensuel de 437,06 € en 2026
- ☞ de rattraper et de déduire la somme trop perçue de 160,08 € sur le loyer du mois de Février 2026
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire de signer en son nom toutes les pièces rattachées à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

